



PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de Calixa-Lavallée

---

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 qui se tiendra à 19h00 au 771 chemin de la Beauce, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée statuera sur une demande de dérogation mineure qui concerne la propriété située sur le lot 4 833 858, rue Labonté visant à autoriser le lotissement de 3 lots :

- o avec un frontage de 17,78 mètre pour chaque lot et une superficie relative à chaque lot de 1 366,2 mètres carrés, 1 368,6 mètres carrés et 1 372,0 mètres carrés, dérogoires aux dispositions du règlement de lotissement 276, concernant les normes minimales d'un lot desservi par un des deux services municipaux (soit l'aqueduc), à l'article 7.4, qui stipule que le frontage minimal est de 25 mètres et la superficie minimale de 1 500 mètres carrés ;

L'objectif recherché par cette demande de dérogation mineure présentée est la construction de trois triplex.

Tout intéressé pourra se faire entendre en se présentant à cette séance ordinaire du Conseil

*PLarose*

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis public publié le 20 décembre 2023.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pénélope Larose, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 20 décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20 décembre 2023.

Signé par :

*PLarose*

Pénélope Larose

Directrice générale et secrétaire-trésorière